

Description

Le constructeur ou la constructrice d'installations de ventilation produisent ou montent des systèmes de ventilation et de climatisation pour tous types de bâtiments publics ou privés. Ceux qui choisissent l'orientation production travaillent dans des ateliers où ils fabriquent des réseaux de conduits et des éléments de construction destinés au traitement de l'air. Ceux qui optent pour l'orientation montage sont sur les chantiers, posent, finalisent, mettent en service ou démontent des installations de ventilation.

[Voir les activités de l'orientation Production en images \(PDF, 1,2 MB\)](#)

[Voir les activités de l'orientation Montage en images \(PDF, 1,2 MB\)](#)

Leurs principales activités consistent à :

Production en atelier

- lire les plans des pièces à fabriquer, évaluer le matériel nécessaire et fixer les délais de livraison;
- tracer parfois des croquis à main levée avant de choisir et découper la tôle selon les indications fournies par le bureau technique;
- plier la tôle (inox, acier, aluminium, cuivre) en respectant les normes de sécurité, façonner des conduits de ventilation, des armatures, des raccords, des éléments de construction de différentes formes (clapets de réglage ou de fermeture, poignées, grilles d'aspiration ou d'extraction d'air, dispositifs d'insonorisation, etc.) à la main ou en programmant des machines;
- contrôler, ajuster, les différentes pièces fabriquées et les numéroter;
- assembler les éléments par agrafage, vissage, collage, soudage ou brasage; contrôler l'étanchéité et le respect des normes de qualité;
- emballer les conduits pour le stockage ou pour le transport et l'entreposage sur les chantiers;

Montage sur chantier

- étudier les plans de montage et déterminer le temps nécessaire;
- dessiner des croquis d'installation, mesurer, repérer l'emplacement de chaque élément et faire livrer les appareils à l'endroit voulu;
- assembler, installer et fixer les réseaux de conduits de ventilation selon les instructions;
- monter les armatures, les grilles d'air, parfois à grande hauteur, finaliser l'installation et la contrôler avec le chef du projet;
- raccorder les appareils de régulation, de contrôle et d'alarme; essayer la mise sous pression, détecter les fuites et y remédier;
- mettre en service l'installation et affiner le réglage électrique afin que les mouvements d'air garantissent un climat intérieur agréable;
- étiqueter l'installation pour les travaux ultérieurs d'entretien;
- expliquer le fonctionnement de l'installation aux usagers;
- démonter des installations existantes à l'aide de machines et d'outils spécifiques; respecter les normes de sécurité et de santé;

Travaux divers en atelier et sur chantier

- modifier et adapter les installations en fonction de nouveaux besoins ou de nouvelles normes;
- rédiger des rapports de travail sous forme papier ou électronique;
- entretenir les outils et les machines, procéder aux réparations;
- trier, recycler ou éliminer les déchets selon les directives en vigueur.

Environnement de travail

Le constructeur ou la constructrice d'installations de ventilation travaillent, selon l'orientation, dans des ateliers de production ou sur des chantiers. Ils collaborent essentiellement avec les projeteurs en technique du bâtiment et coordonnent leur travail avec celui des différents corps de métiers de la construction. Selon les travaux à exécuter, ils portent un équipement personnel adapté (casque, protection auditive, lunettes, gants). Bien qu'ils disposent de moyens auxiliaires de transports pour les gros éléments, ils manipulent des pièces encombrantes, parfois assez lourdes. Leurs horaires de travail sont la plupart du temps réguliers.

Formation

La formation de constructeur ou de constructrice d'installations de ventilation s'acquiert par un apprentissage en entreprise dans l'une des orientations suivantes : production, montage.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise de ventilation et de climatisation;
- formation théorique (1 jour par semaine) dans une classe intercantonale romande, Morges;
- cours interentreprises (32 jours sur 3 ans).

Durée

- 3 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) de constructeur ou de constructrice d'installations de ventilation avec mention de l'orientation.

Contenu

Branches théoriques (sur 3 ans):

- planification des travaux en atelier et sur le chantier;
- orientation Production: préparation, développement et fabrication de réseaux de conduits de ventilation, d'armatures et d'éléments de construction;
- orientation Montage: montage, finalisation et démontage d'installations.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Sens technique
- Aptitude pour le calcul
- Bonne représentation spatiale
- Esprit méthodique
- Habileté manuelle
- Résistance physique
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Le constructeur ou la constructrice d'installations de ventilation exercent leur activité professionnelle dans des entreprises spécialisées dans la fabrication d'éléments de construction ou dans le montage et la mise en service de tous types d'installations de ventilation industrielles ou domestiques. Les activités de maintenance, de dépannage et de réparation offrent également des débouchés aux professionnels du montage. Après quelques années d'expérience, les constructeurs peuvent accéder à des postes de chef-fe d'équipe, chef-fe de montage ou responsable de chantier.

CFC délivrés en Suisse romande en 2020:

GE: 3; VD: 4; VS: 1.

Perfectionnement

Les constructeurs d'installations de ventilation peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- différents cours proposés par les organisations du monde du travail et les centres de formation (label de qualité, Minergie, nouvelles législations en vigueur, etc.);
- apprentissage complémentaire dans une autre orientation ou apprentissage complémentaire de projeteur-euse en technique du bâtiment ventilation;
- brevet fédéral de contremaître-esse en ventilation, formation modulaire en emploi, Colombier;
- brevet fédéral de conseiller-ère énergétique du bâtiment, formation modulaire en emploi, Colombier, Les Paccots;
- brevet fédéral de spécialiste en aération douce, formation modulaire en emploi, Meiringen et Winterthur (enseignement en allemand);
- diplôme de technicien-ne ES en technique des bâtiments, formation en emploi, Genève, Morges et Neuchâtel;
- Bachelor HES en systèmes industriels, 3 ans études à plein temps ou 4 ans en emploi, Sion et Yverdon-les-Bains;
- Bachelor HES en technique des bâtiments, 4 ans d'études à temps partiel, Genève;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Aide en installations de ventilation AFP/Aide en installations de ventilation AFP
- Calorifugeur-tôlier CFC/Calorifugeuse-tôlière CFC
- Ferblantier CFC/Ferblantière CFC
- Installateur en chauffage CFC/Installatrice en chauffage CFC
- Installateur sanitaire CFC/Installatrice sanitaire CFC
- Monteur frigoriste CFC/Monteuse frigoriste CFC
- Projeteur en technique du bâtiment ventilation CFC/Projeteuse en technique du bâtiment ventilation CFC

Adresses

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
Secrétariat romand
Route des Longues Raies 11
Case postale 251
2013 Colombier NE
Tél.: 032 843 49 50
<https://topapprentissages.ch/>
<https://www.suissetec.ch/>

Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)
Avenue de Marcelin 31
1110 Morges
Tél.: 021 316 03 20
<https://www.cepm.ch>